



Co
Construisons
vos Economies
d'Énergie

Jean-François FORÊT
 jfforet@2c2e.fr  07-88-90-65-72

SARL unipersonnelle 2c2e énergies

Procès-Verbal d'Assemblée Générale Ordinaire

Du 19 janvier 2026 – oghoo

EURL 2c2e énergies

Société A Responsabilités Limité unipersonnelle au capital de 1000 euros

Siège social : 441 rue Aristide Bergès - 66000 Perpignan

N° 98309548000015 RCS de Perpignan

A 441 rue Aristide Bergès, Perpignan

Avec Jean-François Forêt demeurant 22 rue des évadés de France, 66330 Cabestany.

Associé unique et seul gérant de la Société EURL 2c2e énergies,

Président : Jean-François Forêt

Secrétaire de séance : Jean-François Forêt

Ordre du jour :

- Approbation comptes annuels 2025
- Fixation de la rémunération du gérant à partir 1^{er} janvier 2026.
- Affectation résultat
- Fixation de la rémunération
- Points relatifs aux salariés

1. Approbation des comptes de l'exercice

Le gérant unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos au 30/09/2025, faisant apparaître :

- Chiffre d'affaires : 168 851 €,
- Total des charges : 175 163 €,
- Résultat net comptable : - 5992 €,

approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Affectation du résultat de l'exercice

Le gérant décide d'affecter le résultat net comptable de - 5 992 € comme suit :

- Affectation intégrale au report à nouveau.
Le gérant précise que cette sera prise dans la trésorerie de la société permise par l'excédent de l'année passée.
- Aucune distribution de dividendes n'est prévue pour l'exercice clos au 30/09/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Fixation de la rémunération du gérant pour l'exercice 2026

Le gérant unique décide de fixer sa rémunération à 2 000 € nets par mois à compter du 1er janvier 2026, suite au résultat de l'année écoulée soit une rémunération annuelle nette de 24 000 €. Entre le 1^{er} octobre 2025 et le 31 décembre 2025, le montant de la rémunération est resté identique à l'année passée soit 3 000 €

Cette rémunération est définie dans le cadre de la gestion des charges de l'entreprise, en tenant compte de la trésorerie disponible et des prévisions d'activité pour l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Points relatifs aux salariés

Le gérant informe que :

- La société n'emploie actuellement plus de salarié.
- Les cotisations sociales sont à jour et payées selon les échéances légales.

5. Projet de déménagement

Suite au départ de l'ensemble des salariés courant octobre 2025, la surface des bureaux 100m² devient importante et le montant des charges de loyer en lien représente une dépense importante. Une réflexion sur le transfert de l'activité au domicile du gérant est en cours dans le but de réduire significativement le montant du loyer.

Une décision devra être prise au courant du 1^{er} trimestre 2026.

Cette décision implique un changement de siège social (en 2 temps) avec ouverture d'un établissement secondaire avant le déménagement pour gérer les contraintes liées à l'agrément MAR. Les démarches n'ont pas été réalisées sur l'année passée suite à l'évolution de la situation depuis le mois de juin.

6. Situation des assurances

Le gérant informe que les assurances suivantes sont en vigueur :

- Responsabilité civile d'exploitation auprès de Liberty.
- Assurance décennale et Responsabilité civile professionnelle auprès de LLOYD'S avec une extension sur la partie maîtrise d'œuvre sur la fin 2025.
- Assurance locaux (bureaux et équipements) auprès de Generali.
- Les polices d'assurance ont été renouvelées pour l'exercice 2026, et les primes sont à jour.

7. Situation bancaire

Le gérant informe que :

- La société dispose de comptes auprès de CIC et Shine, avec une trésorerie disponible de 29 163 € au 30/09/2025 et 29 163 € de Créances. Le montant de la trésorerie court terme est de 38 502€.

Clôture de la séance

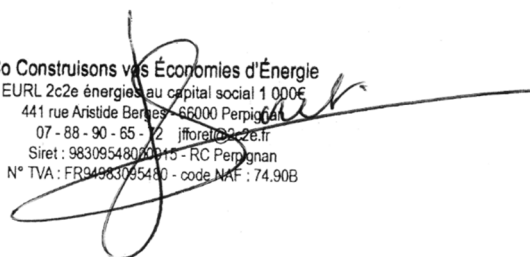
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h00.

M. Jean-François Forêt

[Signature]

L'associé unique Jean-François Forêt

Co Construisons vos Économies d'Énergie
EURL 2c2e énergies au capital social 1 000€
441 rue Aristide Berles - 66000 Perpignan
07 - 88 - 90 - 65 - 12 jfforets@2e.fr
Siret : 98309548000015 - RC Perpignan
N° TVA : FR94983095480 - code NAF : 74.90B



EURL 2c2e énergies

Société A Responsabilités Limité unipersonnelle au capital de 1000 euros

Siège social : 441 rue Aristide Bergès - 66000 Perpignan

Siren 983095480 RCS de Perpignan

Bilan

ACTIF	2025			2024
	Brut	amort	net	
immobilisations incorporelles				
immobilisations corporelle	1 988	408	1 580	603
Immobilisations financières	780		780	460
Actif immobilisé	2 768	408	2 360	1 063

Créances			31 077	11 304
Disponibilités			29 658	45 150
Charges d'avances			2 229	1 319
Total disponible			62 964	57 773
Total Actif			65 324	58 836

PASSIF	2025	2024
Capital socail	1 000	1 000
Report à nouveau	6 662	
Résultat d'exercice	-5 992	6 662
Subventions d'investissement		
Total des fonds	1 670	7 662

Emprunts	44 393	46 960
Dettes fournisseurs	2 058	893
Desttes sociales	17 203	3 321
Produits constatés d'avance		
Total dettes	63 654	51 174
Total Passif	65 324	58 836